

Image not found or type unknown



succession d une person,e décédée sous curatelle

Par nico35, le 22/11/2019 à 16:15

Un curateur a 3 mois à partir du décès d une personne sous curatelle pour fournir des comptes et pieces diverses aux heritiers

Le délai de 5 ans pour reclamer ces pièces par voie juridique s applique Comment ?

Nous avons tenté au bout de 3ans et demi une tentative d accord devant notaire qui est restée infructueuse

cette tentative prolonge t elle le délai des 5 ans ? sachant qu A ce jour Par rapport au décès le délai des 5 ans est dépassé .

merci de me faire part de votre experience

N C